

agissant en son nom propre et pour le compte de

CS Investment Funds 13

Fonds commun de placement
(le «**fonds**»)

Avis aux porteurs de parts de CS Investment Funds 13 – Credit Suisse (Lux) Asia Corporate Bond Fund et CS Investment Funds 13 – Credit Suisse (Lux) Asia Local Currency Bond Fund

Les porteurs de parts de Credit Suisse (Lux) Asia Corporate Bond Fund et Credit Suisse (Lux) Asia Local Currency Bond Fund (désignés par les «compartiments» dans le cadre du présent paragraphe) sont informés par la présente de la décision de la société de gestion de modifier leurs objectifs de placement et leur politique de placement, et de supprimer, au chapitre 22, «Les compartiments» du prospectus, la possibilité de détenir des contrats dérivés sur indices de volatilité jusqu'à un maximum de 10% de leurs actifs.

Les changements entreront en vigueur le 24 novembre 2016. Les porteurs de parts doivent noter que le nouveau prospectus du fonds, les documents d'informations clés pour l'investisseur ainsi que le règlement de gestion seront disponibles au siège social de la société de gestion ou sur Internet à l'adresse www.credit-suisse.com, conformément aux dispositions du prospectus.

Luxembourg, le 14 octobre 2016

La société de gestion